



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE
TRAITEMENT DES EAUX USEES
DE LA REGION DE SACY-LE-GRAND**

COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL DU 19 avril 2016

Le mardi dix neuf avril deux mil seize à dix neuf heures, les membres du comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Sacy-Le-Grand.

Etaient présents :

Monsieur Patrick CAPIAUX
Monsieur Jean-Paul DREVILLE
Monsieur Alain VERDIS
Monsieur Michel RUBE (pouvoir de Mr Roger MENN)
Monsieur Philippe LADAM
Monsieur René ANTROPE
Monsieur Jean-François CROISILLE

Absents excusés:

Monsieur Roger MENN (pouvoir à Monsieur Michel RUBE)
Madame Corinne TROUVAIN

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé et signé par les membres présents.

Monsieur le Président demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- **Avenant n°1 au groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Liancourtois**

A l'unanimité, les membres présents donnent leur accord.

I - RAPPORT ANNUEL DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Syndical prend acte du rapport annuel du service assainissement en ce qui concerne l'année 2014 présenté par Monsieur Patrick CAPIAUX, Président.

II - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Le compte de Gestion du receveur est approuvé.

Sous la Présidence de Monsieur René ANTROPE, le compte administratif est voté, à l'unanimité, de la façon suivante :

INVESTISSEMENT :	Dépenses :	12 848,40 €
	Recettes :	101 318,13 €
	Excédent :	88 469,73 €
EXPLOITATION :	Dépenses :	43 054,72 €
	Recettes :	157 869,18 €
	Excédent :	114 814,46 €
EXCEDENT GLOBAL :		203 284,19 €

III - AFFECTATION DU RESULTAT :

Le comité syndical décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2015 comme suit :

- Au compte 002 « Excédent reporté » : **114 814,46 €**

IV – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE :

Monsieur le Président présente le planning prévisionnel des travaux en cours avec la Communauté de communes du Liancourtois à savoir :

- Mars – Avril 2016 : Avant-projet (réunion prévue le 29.04.2016) ;
- Mai – juin 2016 : Projet + rédaction du dossier de consultation ;
- Juillet – septembre 2016 : Consultation, choix et notification ;
- Septembre 2016 : Dépôt du dossier de demande de subvention ;
- Novembre 2016 : Préparation puis exécution des travaux.

V - BUDGET PRIMITIF 2016 :

Le budget primitif est voté, à l'unanimité, comme suit :

INVESTISSEMENT :	Dépenses :	193 820,16 €
	Recettes :	193 820,19 €
EXPLOITATION :	Dépenses :	145 610,46 €
	Recettes :	145 610,46 €

VI – REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE SACY-LE-GRAND :

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, accepte de reverser à la commune de Sacy-le-Grand au titre de l'année 2016, une somme de 610,00 € qui correspond au remboursement de frais divers de secrétariat (fournitures administratives, frais d'affranchissement, etc...).

VII – INDEMNITE AU RECEVEUR :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

- Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat;

- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs de Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux;

Décide :

- ▶ De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil;
- ▶ D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an;
- ▶ Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Ernest FERRENT.

VIII – AVENANT N°1 AU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS :

Le SMCTEUR de Sacy-le-Grand a réalisé une étude diagnostique des réseaux d'assainissement des communes de Catenoy, Labruyère et Sacy-le-Grand et de la station d'épuration de Sacy-le-Grand qui reçoit les effluents de ces trois communes, en avril 2009.

A l'issue de cette étude diagnostique, des travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées à réaliser à court terme ont été définis sur la commune de Labruyère (rue de Labruyère), sur la commune de Sacy-le-Grand (rue Brune) et sur les réseaux intercommunaux (rue de Cinqueux).

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du Contrat global du SAGE Oise Aronde.

La proximité des territoires et les besoins de réhabilitation communs requièrent une réflexion conjointe entre le Syndicat et la CCL.

Par délibération du 6 décembre 2011, il avait été convenu que le Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées de la Région de Sacy-le-Grand et la Communauté de Communes du Liancourtois « la Vallée dorée » souhaitaient réaliser des travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées en groupement de commandes.

Pour rappel, la Communauté de Communes du Liancourtois est coordonnateur du groupement.

De plus, il est opportun de créer un Comité de pilotage au sein du groupement de commandes afin d'optimiser le travail conjoint du groupement. Pour ce faire, un avenant à la convention se doit d'être signé.

L'avenant à la convention initiale est joint en annexe de la présente délibération.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil syndical :

- approuve l'avenant à la convention de groupement de commandes pour la réalisation des travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées du Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées de la Région de Sacy-le-Grand et de la Communauté de Communes du Liancourtois «la Vallée dorée»,
- autorise le Président à signer l'avenant à la convention constitutive du groupement et les documents s'y rapportant,

- désigne **Monsieur Patrick CAPIAUX., membre titulaire, et Monsieur Alain VERDIS, membre suppléant**, comme représentants au sein du Groupement de commandes et du Comité de Pilotage dudit groupement,
- autorise le Président à lancer les marchés de travaux dans le cadre du groupement de commandes pour la réalisation des travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées, à signer tous les actes afférents à ces marchés et à solliciter les subventions, aux taux les plus élevés auprès de différents organismes (Etat, Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Départemental...).

IX – QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Président évoque les grandes lignes d'une convention tripartite à intervenir entre la Commune de Sacy-le-Grand, le Syndicat mixte des Marais de Sacy et le SMCTEUR ayant pour but le suivi et la gestion de la zone humide tampon.

Ce sujet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.

Le Président

Patrick CAPIAUX